

Luxembourg, le 28 septembre 2021

Communiqué de presse

Rapport annuel et nouvelle campagne média VISION ZERO

1) L'Association d'assurance accident présente son Rapport annuel 2020

L'Association d'assurance accident a le plaisir de présenter son rapport annuel pour l'année 2020. La finalité de ce document de 107 pages, dans une nouvelle mise en forme, riche en images et graphiques, est de donner une vue d'ensemble du fonctionnement, des missions, des activités, des statistiques ainsi que des résultats financiers de l'AAA à toutes les parties prenantes.

Les changements des conditions de travail engendrés par la pandémie ont réduit le nombre d'accidents du travail et de trajet à un seuil sans précédent. L'année 2020 a été marquée par une **baisse** considérable de **21,6 %** des **accidents du travail** et plus de **33 %** des **accidents de trajet**. Le nombre des maladies professionnelles par contre a fortement augmenté à cause des infections dues à la Covid-19 sur le lieu de travail. Malheureusement, le nombre des accidents mortels n'a pas diminué et nous déplorons 3 victimes de plus qu'en 2019. Cependant aucun de ces accidents mortels n'est lié à la Covid-19.

Citons quelques chiffres-clés du régime général : **15.415 accidents** ont été reconnus dont 19 étaient mortels. Parmi les accidents reconnus, on comptait **12.656 accidents du travail**, **2.446 accidents de trajet** et **313 maladies professionnelles**. Il y a lieu de constater une baisse des accidents reconnus de 4.503 cas par rapport à 2019 malgré le fait que le nombre de travailleurs-unité a augmenté significativement (17.753 unités de plus que l'année précédente). En 2020, le Luxembourg a compté 30.239 entreprises et 453.434 travailleurs-unité. En moyenne, l'AAA a reçu une centaine de déclarations par jour et le **coût moyen d'un accident** pour l'année 2020 s'est élevé à **3.800 €**.

Dans le domaine de la prévention des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles, la stratégie nationale **VISION ZERO** s'approche du terme de sa durée initiale (2016-2022). Un **bilan intermédiaire** sera présenté lors du **Forum de la sécurité et de la santé au travail** qui aura lieu sous format de **conférence virtuelle** le **23 novembre 2021** (www.visionzero.lu/forum-sst/). De nouveaux objectifs seront fixés pour une nouvelle période pluriannuelle et une analyse sectorielle est en cours afin de mieux cadrer ces objectifs.

Le rapport annuel est disponible sur le site Internet www.aaa.lu et une version imprimée peut être commandée par courriel (communication.aaa@secu.lu). À noter que l'AAA peut aussi être suivie sur les réseaux sociaux [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

[A propos de l'AAA](#)

L'Association d'assurance accident est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles. Créée par le législateur en 1901, l'AAA est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale et est gérée par un conseil d'administration. Les services de l'AAA assurant les relations avec les employeurs et les assurés, sont le service « Prévention » et le service « Prestations ».

Le service « Prévention » :

Les missions du service « Prévention » sont le conseil, la formation et la sensibilisation en vue d'aider les entreprises et les salariés à mieux développer leur culture de prévention et de remplir leurs obligations légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail.

Le service « Prestations » :

Le service « Prestations » assure la gestion des dossiers et s'occupe du traitement des affaires : instruction en vue de la décision sur la prise en charge en tant qu'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle et indemnisation après la prise en charge par l'assurance accident.



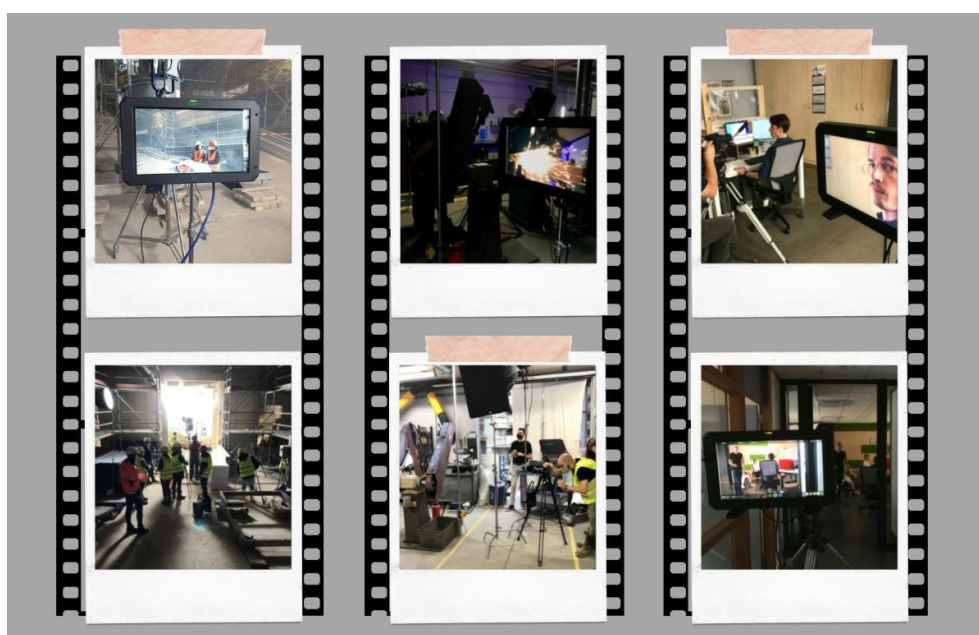
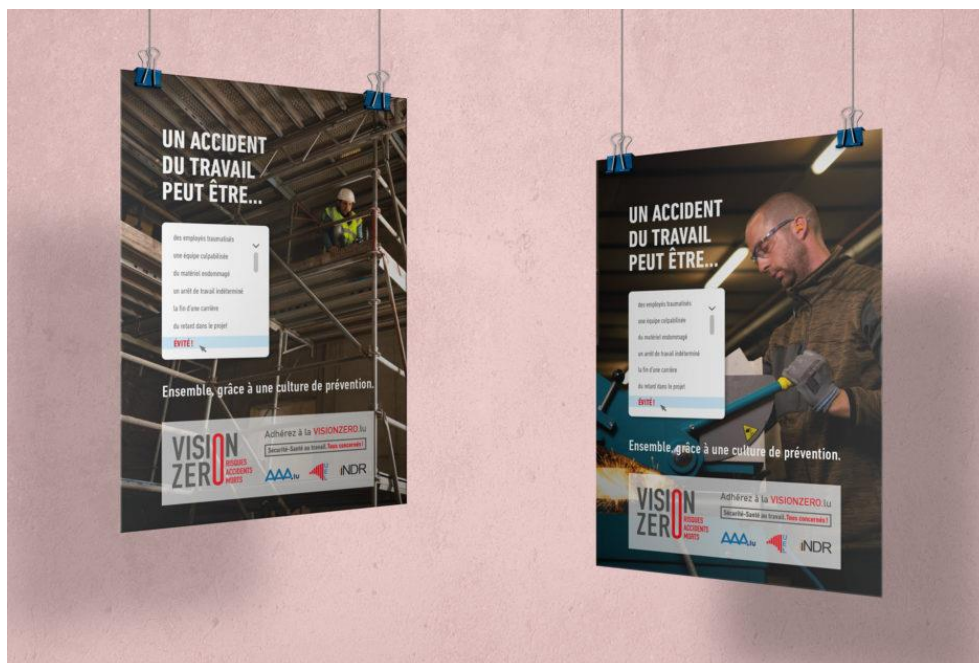
2) Nouvelle campagne média VISION ZERO : Un accident du travail peut être... ÉVITÉ !

L'Association d'assurance accident, l'un des initiateurs de la stratégie nationale VISION ZERO, a l'honneur de présenter la nouvelle campagne cross-média « Un accident du travail peut être... ÉVITÉ ! » lancée en septembre 2021. La campagne initiale a été lancée en juin 2017 et a tourné autour de trois témoignages réels.

Le concept de la nouvelle campagne est d'énumérer les conséquences possibles d'un accident du travail respectivement d'un poste de travail mal adapté dans trois secteurs exemplaires : la **construction**, l'**industrie** et l'**administration**. Les 3 nouveaux spots, filmés dans des entreprises très engagées en matière sécurité-santé au travail, sont suggestifs et expliquent le but de la VISION ZERO : « **Un accident du travail peut être ÉVITÉ, ensemble, grâce à une culture de prévention.** » Ces spots sont à l'affiche dans les cinémas, à la télévision et sur les réseaux sociaux. Les affiches sont publiées dans divers supports online et print.

La VISION ZERO est une stratégie nationale pour la prévention des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles. Tout le monde est concerné par la sécurité et la santé au travail, la campagne vise donc le grand public, mais aussi les entreprises respectivement les dirigeants d'entreprise, chefs d'entreprise, cadres dirigeants, travailleurs désignés et délégués à la sécurité. Le but est que les entreprises soient sensibilisées et s'engagent en matière de sécurité et de santé au travail en mettant en place une culture de prévention. Le but est ainsi également d'accroître le nombre des entreprises qui adhèrent à la VISION ZERO pour améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail, tout en permettant d'augmenter leur visibilité à travers différents médias.

Tous les détails de la nouvelle campagne média peuvent être retrouvés sur le site web www.visionzero.lu et sur les réseaux sociaux : [Facebook](#) et [LinkedIn](#). Découvrez les 3 nouveaux spots ici : [YouTube](#).



Contact presse

Association d'assurance accident
Service Communication
125, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
communication.aaa@secu.lu